

**N° 1 - Révision du loyer du logement sis à la Foulerie.**

En application de l'indice national connu, il est décidé à l'unanimité de procéder à la révision du loyer mensuel relatif au logement communal sis à la Foulerie, soit 424,69 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**N° 2 – Cotisation à verser au Centre local d'information et de coordination (CLIC).**

Après avoir défini les différentes missions du CLIC et notamment l'accompagnement personnalisé lors des démarches administratives des personnes de 60 ans et plus, le Maire précise que cet organisme fait appel d'une cotisation facultative de 25 centimes d'euro par habitant pour l'année 2014 et indique que ladite cotisation sera portée pour les années suivantes et dès 2015 à 50 centimes.

-Considérant que l'extension du périmètre d'intervention du CLIC Paysages de Champagne couvre le territoire des Communautés de communes suivantes :

- Ardre et Châtillonnais
- Brie des Etangs
- Coteaux de la Marne
- Deux Vallées.

-Considérant que la structure de partage de ce CLIC est actuellement le Centre Communal d'Action Social de Dormans, et compte tenu des services déjà apportés et futurs aux Ablutiens, le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser pour l'année 2014, une subvention de 377 euros au C.C.A.S de Dormans.

**N°3 – Travaux de couverture du chalet sis au Parc du Sourdon.**

Suite à la présentation de trois devis relatifs aux travaux de couverture du chalet sis au Parc du Sourdon, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir celui établi par l'entreprise R.P COUVERTURE, 6 rue du Bauchet, 51530 Saint Martin d'Ablois.

Le montant desdits travaux s'élève à 4.863,45 € T.T.C.

**N° 4 – Transferts de crédits.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les transferts de crédits suivants :

- transfert de 500 € du compte 61523 au programme d'investissement 2031-192 « PLU »,

-transfert de 92 € du compte 61523 au programme d'investissement 2117-314 « Travaux forêt communale, parcelle 21 »,

-transfert de 70 € du compte 61523 au programme d'investissement 21757-427 « Acquisition de matériel »,

- transfert de 4.864 € du compte 61523 au programmed'investissement 2132-429 « Couverture chalet Parc du Sourdon ».

+ 023 dépenses      5526 €  
+ 021 recettes      5526 €

**N° 5 – Tableau de classement de la voirie communale.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de classer dans le domaine public communal les voies suivantes :

- chemin du CBR depuis l'intersection avec la route de Montbayen jusqu'à la limite de la parcelle cadastrée AH 165
- chemin des Philipettes depuis l'intersection avec la route de Montbayen jusqu'à hauteur de la parcelle cadastrée AC 31 dans la voirie communale

Le tableau de classement initial comportait 7714 mètres de voies communales, le tableau modifié en comprend 7484 mètres.

Le Conseil Municipal,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 Août 1959 définissant le tableau de classement des voies communales pris en application de l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959,

**Vu** l'article 62 de la loi du 9/12/2004,

**Vu** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-3 à L 141-9,

Après en avoir délibéré,

**Adopte** le nouveau tableau général de classement des voies communales.

**N° 6- Composition de la Commission communale des impôts directs.**

Annule et remplace la délibération N° 1 du 4 Juin 2014.

Le Maire précise à l'assemblée que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs ( CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de 2000 habitants ou moins.

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional des Finances publiques de la Région Champagne-Ardenne et du Département de la Marne sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide donc de proposer :

**Membres Titulaires :**

Madame Marie-Line CHARPENTIER

Madame Catherine FONTANESI

Madame Ingrid BOURLON

Monsieur Jean Pierre GENIN

Monsieur Jean Pierre HUOT

Monsieur Christophe DIDIER

Monsieur Sylvain HENRY

Monsieur Michel ADNET

Monsieur Marcel LAUDET

Monsieur Yves REMY

Monsieur Bernard BOUVIER

Monsieur Roger DEBARGUE

Monsieur Bruno MICHEL

Madame Elisabeth POTHELET

*Membres Suppléants :*

Monsieur Olivier HUOT  
Madame Fanny VIGNON  
Monsieur Daniel NIVOIS  
Monsieur Jean Michel FRIEDMANN  
Monsieur Philippe COZE  
Monsieur Michel BARBIER  
Monsieur Patrice DELAPORTE  
Monsieur Jean Luc POCHE  
Monsieur Jean HELLE  
Monsieur Xavier MESLAT  
Madame Chantal BENARD  
Monsieur Alain BOURBON  
Monsieur Eric HUGOT  
Madame Brigitte GIBERT

La séance a été levée à 21 H 30.